

ECOLE DE CONDUITE DE VINEUIL

3 PLACE DE L'EGLISE

41350 VINEUIL

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION A LA CATEGORIE « CE » DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE :

Les permis du groupe lourd sont dans la plupart des cas destinés à une utilisation professionnelle et intensive. La conduite de véhicules lourds représente des risques particuliers compte tenu du gabarit, du poids, de l'inertie, de l'absence de visibilité (angles morts très nombreux) et nos formations doivent amener le conducteur à avoir un comportement responsable et sécuritaire.

L'objectif général est de permettre au conducteur poids lourds de cohabiter au mieux avec les autres usagers, de savoir gérer son véhicule dans des infrastructures pas toujours adaptées au gabarit et d'agir en sécurité en toutes circonstances et cela en fonction du type de véhicule utilisé (transport de marchandises pour les permis CE)

Les pré-requis : -être titulaire du permis C

-être âgé de 21 ans minimum

-avoir été reconnu médicalement apte par un médecin agréé

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Cette formation en auto-école est indispensable pour que vous puissiez les maîtriser.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Apprendre à conduire un ensemble de véhicule de ce type et prendre conscience de tout ce qui diffère avec la conduite d'un véhicule de catégorie B (angles morts, gabarit, porte-à-faux, vérifications, ...) est une démarche éducative exigeante pour laquelle vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de catégorie CE comporte **deux phases** :

— la première : hors circulation ;

— la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'épreuve hors circulation constitue une **admissibilité pour l'épreuve en circulation**.

Cette épreuve se déroule au centre d'examen sur convocation du candidat. Quelle que soit la catégorie de permis présentée, l'épreuve commence par l'accueil durant lequel l'examineur contrôle l'identité du candidat, puis, le tirage au sort de la piste sur laquelle s'effectuera le test de maniabilité. En général c'est le premier candidat de la demi-journée qui tire au sort la piste qui servira pour toute la demi-journée d'épreuve. Le formateur positionne ensuite le véhicule sur la piste.

L'épreuve plateau se décompose en étapes qui permettent au candidat de cumuler des points selon ce barème.

CHRONOLOGIE DES ETAPES	
ETAPES	POINTS OBTENUS AU MAXIMUM
1/ Interrogation écrite	3 points
L'interrogation écrite : le candidat répond parmi une banque de 200 Questions, le candidat de 6 minutes pour répondre à 10 Questions. Le barème est le suivant ; 9 à 10 bonnes réponses : 3 points. 7 à 8 bonnes réponses : 2 points. 6 bonnes réponses : 1 point. 5 bonnes réponses : 0 point. Moins de 5 bonnes réponses ; note éliminatoire Correction immédiatement après par l'examineur.	
2/ Vérifications de sécurité (socle 1)	11 points
Les vérifications courantes de sécurité : Le candidat doit effectuer plusieurs contrôles notés. Suivants les contrôles bien réalisés le candidat obtient un volume de points Le barème est le suivant ; divers points sont attribués correspondant à la fiche de recueil (en pièce jointe)	
3 / Attelage	3 points
L'attelage doit comprendre impérativement les opérations indiquées ci-après. Le candidat procède à l'accouplement et à l'essai de traction. Concernant les ensembles constitués d'un véhicule tracteur et d'une semi-remorque, le nombre d'essais pour réussir l'accouplement est limité à 4. Si l'objectif n'est pas atteint au terme de ces essais, la notation éliminatoire est appliquée et l'examen est interrompu. Il immobilise son véhicule et arrête son moteur. Il s'assure du bon verrouillage du système d'attelage (position de la poignée ou de la cheville ou du témoin). Il branche ses divers flexibles (pneumatiques/électriques suivant l'équipement de l'ensemble de véhicules). • Il remet en place la ou les béquilles. • Il supprime les dispositifs d'immobilisation. Suivant l'équipement du véhicule tracteur, le candidat remet en position « route » la suspension. Notation 2 : ensemble correctement restitué. Notation 1 : une opération erronée ou non réalisée. Notation 0 : - plus d'une opération erronée ou non réalisée. - essai de traction erroné ou non réalisé. - non vérification du verrouillage. Éliminatoire : essai de traction erroné ou non réalisé et non vérification du verrouillage Impossibilité d'accoupler par mauvaise manipulation du candidat (en cas d'avarie du matériel, le candidat est excusé).	
4 / Vérifications de sécurité (socle 2)	2 points
Le candidat annonce les longueur / largeur / hauteur / PTR/MCMA de l'ensemble attelé. Évaluation : Notation 1 : annonces réalisées. Notation 0 : une ou plusieurs annonce(s) erronée(s) ou non réalisée(s) Le candidat vérifie l'absence d'anomalie sur les feux stop, de détresse, croisement, gabarit. Les feux arrière du véhicule tracteur ne sont pas à prendre en compte pour ces vérifications. Pour la vérification des feux stop, le candidat peut demander l'assistance de l'expert. Pour la vérification des feux de détresse, les répétiteurs latéraux sont à prendre en compte. Pour la vérification des feux de croisement, les feux de position latéraux de l'ensemble et les feux rouges arrière de la remorque sont à prendre en compte. Si le véhicule en est équipé, le candidat peut utiliser la fonction « autotest » des feux. Évaluation : Notation 1 : vérifications réalisées. Notation 0 : une ou plusieurs vérification(s) erronée(s) ou non réalisée(s).	
5/ Thème tiré au sort	3 points
Le thème tiré au sort : le candidat traite un thème parmi 6 thématiques possibles. Chacun des thèmes comprend des points à présenter à l'examineur, Le barème est le suivant ; Tous les items sont correctement traités : 3 points. Un item comporte des erreurs ou des oublis, les autres sont correctement traités : 2 points. Plus d'un item comporte des erreurs ou des oublis : 1 point.	

6/ Interrogation orale	3 points
l'interrogation orale : le candidat est interrogé par l'examineur sur ses connaissances à partir d'une fiche tirée au sort. Le barème est le suivant ;Ensemble des connaissances acquises : 3 points. 2/3 des connaissances acquises : 2 points. 1/3 des connaissances acquises : 1 point. Moins de 1/3 des connaissances acquises note éliminatoire.	
7/ Vérification des systèmes de freinage (socle 2)	3 points
La vérification des systèmes de freinage. Le barème est le suivant ; 3 points : le candidat a réalisé correctement les essais de frein. 2 ponts : 1 opération erronée ou non réalisée. 1 point : 2 opérations erronées ou non réalisées. Éliminatoire : les trois premières opérations de la vérification (mise en pression, vérification du frein de parc, vérification du frein de service) sont erronées ou non réalisées.	
Bilan partiel	minimum 22 points nécessaires
Le bilan partiel : A l'issue de ces étapes et avant le test de maniabilité sur piste, l'examineur effectue un bilan partiel avec le candidat. Quel que soit le résultat de ce bilan, chaque candidat a la faculté de poursuivre ou d'abandonner l'épreuve en cours. Si le candidat n'a pas atteint un nombre de points suffisant pour pouvoir réussir son épreuve hors circulation (au moins 22 points), ou s'il possède une erreur éliminatoire, il ne pourra bénéficier que d'un seul essai au test de maniabilité s'il décide de poursuivre.	
8/ Exercice de maniabilité	ECHEC/ BON
L'exercice de maniabilité : Le candidat doit effectuer une manœuvre de précision marche avant et marche arrière sur une piste matérialisée au sol, encadrée par des obstacles à ne pas renverser ou incliner et immobiliser le véhicule à la place de stationnement ou la mise à quai indiquée. L'exercice de maniabilité est éliminatoire et évalué par un échec ou un succès.	
9/ Dételage	2 points
Le dételage doit comprendre impérativement les opérations indiquées ci-après. Moteur arrêté, le candidat s'assure de l'immobilisation du véhicule (position de la commande ou voyant). Le frein de parc est serré. Il commente la stabilité du sol. Le candidat immobilise la remorque ou la semi-remorque (frein de remorque et place une cale en fonction de l'éventuelle pente : en général, sur l'avant de l'essieu le plus chargé, à l'arrière de l'essieu situé à l'extrémité arrière en cas de pente pouvant engendrer un recul). Le candidat la stabilise avec la ou les béquilles, au besoin en s'aidant de la suspension pneumatique. Le candidat débranche les flexibles (freins, électriques). Il déverrouille le système d'attelage. Le candidat démarre le véhicule, s'assure que la pression est suffisante Il dégage le véhicule tracteur. Il remet la suspension en position « route » le cas échéant. Il replace le véhicule tracteur dans sa position initiale. Il l'immobilise. Il remet la barre anti-encastrement en place (camion-remorque, si l'équipement le permet). Évaluation : Notation 2 : ensemble correctement restitué. Notation 1 : une opération erronée ou non réalisée. Notation	

Notation 0 : plus d'une opération erronée ou non réalisée

10/ Gestes et postures

1 point

Gestes et postures : Tout au long de l'épreuve l'examineur évalue les gestes et postures du candidat.

Le candidat se voit attribuer un point s'il a adopté les attitudes de sécurité élémentaires durant toute la durée de l'épreuve, aucun dans le cas contraire.

Bilan final

minimum 25 points nécessaires

Le bilan final : Pour être admis à l'épreuve hors circulation, il faut avoir obtenu un résultat favorable, c'est à dire un total de points au moins égal à 25, sous réserve de ne pas avoir eu de note éliminatoire et avoir réussi l'exercice de maniabilité.

En cas de résultat défavorable, l'expert procède à un commentaire du résultat en mettant en avant les points clés où le candidat n'a pas atteint les objectifs.

VOIR GRILLE D'EVALUATION en Pièce Jointe 1

l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule ou de l'ensemble et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule sur des itinéraires variés mixant zones urbaines, parcours routiers et si possible autoroutiers. Le parcours comporte une phase guidée et une phase de conduite autonome pour laquelle l'examineur donne un trajet à effectuer au candidat et le laisse conduire en autonomie.

L'épreuve comporte également un arrêt en sortie de circulation sur aire ou place de stationnement.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

VOIR GRILLE D'EVALUATION en Pièce Jointe 2

Vous avez réussi : Vous allez recevoir un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), valable 4 mois à compter du jour de l'examen. Il ne permet pas de conduire à l'étranger. Il vous faudra ensuite faire votre demande de fabrication de permis.

Vous avez échoué : Vous pouvez vous représenter jusqu'à 4 fois, avant de devoir repasser votre code.

Votre permis a une durée de validité !